DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Délibération N°PLV 26-04-26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 13 avril 2026. M. Victor ARTHEIN en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

23 élus étaient présents :

M. ARTHEIN Victor	Mme Sandra ERONI	M. MARIE-CLAIRE Jacques
Mme INAMO Tania	M. TOLA Michel	M. Jean-Luc BERNARD
Mme Anithe MADEL CLAMY	M. Richard NANOUAH	Mme Gina NÉBOUCHON
M. William WILSON	Mme Marina CHICOT	M. Francis PELMAR
Mme Dalila MÉLINA	M. Cédric MONPIERRE	Mme Sabrina HILAIRE
M. Kris MALBOROUGT	Mme Willène MAGEN-TERRASSE	M. Jean-François LAFOLE
Mme Lauréna KISSOUNA	M. Fred LUZEIN	Mme Jany RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA
M. MAZEPPA Max	M. GUSTAVE Anselme	

2 élues étaient absentes :

Mme Béatrice BROUTA-AGNESA	Mme MOLONGO Justine	

4 élus étaient représentés :

→ Mme Muguette AMACIN représentée par Mme INAMO Tania
→ M. Hélin DAUPIN représenté par M. BERNARD Jean-Luc
→ M. Bernard CERCI représenté par Mme RAMASSAMY Jany épse SINNAN-RAGAVA Mme Christelle FOUCAN-BARBE représentée par M. MAZEPPA Max

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260421-26-04-26-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Mme MADEL-CLAMY Anithe donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Depuis la création du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), à chaque élection communale, le représentant de la collectivité qui siège au sein de son conseil d'administration doit être renouvelé.
Pour rappel, 5 membres élus par l'Assemblée Générale siègent au Conseil d'administration du CAUE de la Guadeloupe dont 1 élu de la Commune de Port-Louis.

Il est nécessaire en vue des prochaines réunions statutaires de procéder à la désignation de l'élu(e) qui sera appelé (e) à représenter la Commune au Conseil d'administration du CAUE.

Monsieur le maire propose de désigner de Mme MADEL-CLAMY Anithe et invite les membres du conseil à se prononcer sur cette désignation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : De désigner Mme MADEL-CLAMY Anithe en tant que représentante de la commune de Port-Louis pour siéger au sein du conseil d'administration du CAUE.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 21 avril 2026

Le Maire,



Victor ARTHEIN

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260421-26-04-26-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026